

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 22 Absents : 07
Suffrages exprimés : 25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/06 du 27 juin 2022

D. 2022/06-08 – PERISCOLAIRE – Modificatif - RI Accueil de loisirs

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : BALLAND Sandrine, MOINE Magali.

Absents excusés : SEGALA Patricia, MARCONIS Monique.

Pouvoirs : TORNOS Muriel à ABAD-LAHIRLE Nadine, MARROT Cora à VERDEAU-BORNE Sébastien, CASSAGNE Joël à LE GAC Valérie.

Les conseillers ont été convoqués le 16 juin 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

M. DUSSART est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Un nouveau fonctionnement des services périscolaires a été mise en place en septembre 2018. Des assouplissements ont été opérés en 2020. Cependant, les services sont confrontés au quotidien à des situations qui nécessitent d'être plus précis vis-à-vis des usagers en raison de la hausse de la population et des fréquentations. C'est pourquoi le règlement intérieur en l'état nécessite les modifications stipulées en couleur rouge dans l'exemplaire du Règlement Intérieur joint à la présente, concernant notamment les Réservations, l'Organisation, les Règles de vie et comportement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE les modifications du Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs tels qu'énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 01/07/2022

Au registre sont les signatures

La Maire,

Sandrine SIGAL

